

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 février 2020

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC1097

présenté par
Mme Bergé, rapporteure

ARTICLE 52

À la première phrase de l'alinéa 8, substituer aux mots :

« leur application »,

les mots :

« l'application de ces mesures ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.